EST-IL PERMIS DE SUSPENDRE UN CHAPELET DANS LA VOITURE ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Le licite & l'illicite



Est-il permis de suspendre un chapelet dans la voiture ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.




Télécharger | 0min 23

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous, ce questionneur dit : est-il permis de suspendre un chapelet dans la voiture ?

Réponse :

Non, ne le suspend pas dans ta voiture et ne le prend pas constamment avec toi. Et le problème est qu'il est devenu l'emblème des soufis. Délaisse donc le chapelet et fais le tasbih avec tes doigts mon frère.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com